

AVIS DU CSRPN de Bretagne N°2016-19-Réserves naturelles <u>Avis sur le plan de gestion de la réserve naturelle régionale du Pont de Fer</u>	Examen le 17 novembre 2016	RESERVE
--	---	----------------

Exposé :

La réserve naturelle interrégionale (Morbihan, Loire-Atlantique) de l'étang du Pont de Fer s'étend sur 62 ha. Créée en 2008, elle est gérée par le Département de la Loire-Atlantique et est propriété du Conservatoire du littoral.

Il s'agit du second plan de gestion proposé pour ce site, pour la période 2017-2028.

Point de vue du rapporteur : cf. annexe

Débat :

Il apparaît une certaine contradiction entre les objectifs de maintien de l'état actuel des milieux, alors qu'un intérêt du site réside dans la présence d'îlots flottants boisés, et au-delà dans sa dynamique de comblement, qui se passe qui plus est sur le long terme. Faut-il chercher à lutter contre la dynamique, ou bien l'observer avec un accompagnement a minima ?

Les rédacteurs du plan indiquent que le comité consultatif de la réserve a souhaité inclure les actions concernées dans le volet interventionniste du plan de gestion, et non dans le volet accompagnement comme cela avait pu lui être proposé. Toutefois, il faut noter qu'un certain nombre d'opérations prévues dans le plan de gestion précédent n'ont en fait pas été réalisées, car trop coûteuses ou non souhaitables, ce qui d'ailleurs a pesé sur le bilan de réalisation des actions.

Il est souligné que, plus que le suivi administratif de réalisation des actions, c'est le suivi des patrimoines qui est essentiel. Or, il apparaît un déficit de connaissances sur ce site et sur son intérêt, ce dernier devant ressortir d'une remise en perspective par rapport aux contextes départementaux et régionaux. Allant avec ce manque de connaissances, on ne perçoit pas les enjeux patrimoniaux de la réserve, qui ne revêt pas un caractère remarquable évident à l'échelle régionale et qui s'inscrit dans un contexte artificialisé, avec une pression humaine forte. On peut penser que l'intérêt du site réside finalement dans le fait qu'il peut constituer un observatoire et permettre de dégager des enseignements pour des sites de même nature, par rapport à la problématique des espèces invasives, et par rapport à la dynamique des habitats et aux conséquences de la gestion des milieux (y compris l'absence d'intervention).

L'amélioration des connaissances impliquerait d'avoir un regard naturaliste accru sur ce site, notamment en facilitant son ouverture aux spécialistes.

En termes de connaissances, le volet sociologique est aussi essentiel, comme cela avait été mentionné dans le précédent avis. La réserve est le lieu de conflits d'usages, et là encore il peut servir de cas d'étude.

Il est précisé que la priorisation des actions devrait être liée à la notion de nécessité plus qu'à une chronologie. Egalement, il y a une confusion entre les notions d'enjeux et d'objectifs. Par exemple, l'ouverture au public ne peut être considérée comme un enjeu (l'action relevant d'un enjeu pédagogique).

Le problème de l'Ecrevisse de Louisiane doit être pris au sérieux, au vu des impacts observés en Brière. Plutôt que sur les orthoptères, il est suggéré de faire porter les suivis sur les coléoptères et punaises aquatiques, dont la composition des peuplements reflète bien l'avancée de l'Ecrevisse. Par ailleurs, les actions visant à empêcher le développement de l'Ecrevisse sont susceptibles de limiter la progression de

l'Anguille en créant un verrou. Il conviendrait de mieux les justifier au regard de ces intérêts divergents, au regard notamment de données sur la présence de l'Ecrevisse en aval du site.

Les rédacteurs du plan répondent que la lutte contre l'Ecrevisse fait l'objet d'une opération de priorité 1. Ils précisent que l'intention est bien de trouver des solutions de juste équilibre entre les objectifs de continuité piscicole et sédimentaire d'une part, et de non propagation de l'espèce d'autre part, en partenariat avec Cap Atlantique qui est opératrice de bassin versant.

Avis du CSRPN : réservé sur le plan de gestion en l'état (unanimité). Les recommandations suivantes sont formulées pour le faire évoluer :

1 - Donner une orientation forte au plan de gestion pour acquérir la connaissance permettant de mieux définir les enjeux et objectifs de gestion. Cela implique notamment de modifier l'ordre de priorité des opérations concernés ;

2 - L'amélioration des connaissances soit porter à la fois sur le patrimoine naturel et sur le volet sociologique.

Rennes, le 20 décembre 2016

Le Président du CSRPN,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Patrick Le Mao', is written over a light blue rectangular background.

Patrick Le Mao

Note sur la version d'Octobre 2016 du

Plan de gestion de la Réserve naturelle interrégionale de l' Etang du Pont de Fer

Jacques Haury, 17 Novembre 2016

Quelques points sur l'élaboration du document

Suite aux remarques sérieuses d'octobre 2015 émises en séance du CSRPN, le porteur du projet, le Département de la Loire-atlantique pour le Conservatoire du Littoral, et le Bureau d'étude Xavière Hardy, rédacteur document ont complètement repris la version et les propositions antérieures.

Plusieurs échanges ont eu lieu entre ces rédacteurs ou porteurs de projet et le signataire de cette note, visant à préciser certains points obscurs et à améliorer le contenu général du document, notamment en termes de connaissance du milieu, de propositions, hiérarchisation et programmation des actions, et notamment sur la distinction entre indicateurs de réalisation et indicateurs d'effets.

Avis d'ensemble sur le Plan de gestion

Le plan de gestion vise à rééquilibrer les actions, à mieux connaître le milieu et son patrimoine et à mieux gérer l'eau, notamment en prévoyant une restauration de la vanne et de la digue, objectif pour moi prioritaire car permettant une gestion des niveaux d'eau.

L'idée de faire un document de synthèse lisible car court et dense est louable par rapport au document général de 209 pages. Elle serait à reprendre pour les autres réserves.

En termes d'enjeux de conservation, pour les espèces invasives, il faut aussi mentionner une surveillance quant à l'arrivée du Baccharis et des Jussies (désormais *Ludwigia peploides* est également présente en Brière), cette surveillance étant effective, mais il faut justement dire qu'elle fait partie des enjeux. Au niveau du Patrimoine, il semble effectivement nécessaire de continuer d'inventorier les arthropodes (Insectes, Arachnides, Crustacés, ...). La faune invertébrée aquatique mériterait aussi quelques investigations dans le plan d'eau et pas seulement sur les cours d'eau amont et aval.

Quelques pistes d'action sont à envisager pour replacer la Réserve dans son cadre :

- évaluer les flux d'eau, de sédiments et de polluants en développant une analyse spatiale des activités notamment agricoles sur le bassin-versant,
- bien articuler le plan de gestion avec ceux des espaces naturels protégés environnants,
- voir dans quelle mesure il serait possible de passer des conventions avec les propriétaires des mares périphériques hors site, dont l'importance pour la faune batrachologique est soulignée. Ces mares peuvent aussi être des points d'entrée/de colonisation de végétaux invasifs.

Au final, le rapporteur considère que ce plan de gestion répond aux exigences formulées antérieurement par le CSRPN Bretagne